



Qui porte ce projet ?

Quel avenir économique pour un territoire où la forêt serait en protection stricte ?

Pourquoi les Ardennes ?

Va-t-on réintroduire des loups ou d'autres prédateurs ?

Est-ce que l'association travaille avec les habitant·e·s ?

Est-ce qu'une forêt non-gérée ne finit pas par s'étouffer, et présenter un risque d'incendie plus fort ?

Est-ce un projet qui va compromettre le développement des communes ?

Pourra-t-on encore se promener, aller aux champignons, au bois, pratiquer du sport en forêt ou chasser ?

Le projet de l'association Francis Hallé pour la forêt primaire en 8 questions



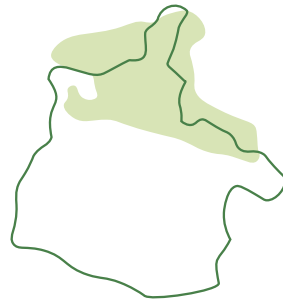
Le projet de l'association Francis Hallé pour la forêt primaire en 8 questions

Qui porte ce projet ?

L'association Francis Hallé pour la forêt primaire a été fondée par des personnes engagées qui ont passé leur vie sur le terrain. Botanistes, forestiers, naturalistes, photographes, biologistes, vidéastes, écologues, géographes, ingénieurs agronomes : d'innombrables passionné·e·s de la forêt et des arbres les ont rejoint depuis. Aujourd'hui, l'association compte plus de 4000 adhérent·e·s de tous les horizons, dans 21 pays différents.

Notre conviction est claire : co-construire et expérimenter des solutions au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

Les forêts portent un futur souhaitable.



■ Forêts ardennaises existantes

Pourquoi les Ardennes ?

La zone frontalière entre les Ardennes françaises et l'Ardenne belge constitue l'un des deux terrains potentiels identifiés par l'association pour le projet de renaissance de forêt primaire, parce qu'il réunit des critères bien précis.

C'est un territoire avec des traditions locales et une identité forestières fortes. Les Ardennes possèdent des massifs déjà anciens ancrés dans la culture des habitant·e·s. La surface totale des forêts existantes permettrait de faire coexister des espaces en protection forte et des espaces de lisières aux usages variés.

À l'échelle régionale, le Grand Est est reconnu historiquement comme un pôle d'excellence forestière. Bien que ces forêts aient été et soient toujours menacées (pluies acides dans les années 1970, tempêtes de 1999, crises du scolyte et sécheresse ces dernières années...), des politiques publiques territoriales déjà engagées dans des processus de transition écologique, ainsi que la mise en œuvre de programmes régionaux européens comme le programme LIFE Biodiv'Est, offrent des pistes prometteuses de réflexion.

Des forêts feuillues tempérées poussent naturellement dans des zones de basse altitude, partout menacées par le remplacement d'espèces considérées plus « productives » ; ce sont ces forêts qui sont le plus menacées et qui ont le plus disparu en Europe de l'Ouest.

+4000
adhérent·e·s

21
pays

Le caractère transfrontalier de la zone lui confère **une dimension à la fois française et européenne.** Dans les Ardennes, les forêts sont en majorité **publiques.**

Le projet ne vise **pas l'achat de terres, mais bien la protection de forêts relevant du domaine public.** Il est d'ailleurs porté par une association reconnue d'intérêt général.

Le territoire des Ardennes a retenu l'attention de l'association tant par ses qualités que par les défis qui s'y posent, et qui sont en adéquation avec la proposition de l'association : **faire de la forêt un atout pour le futur, et non plus simplement une ressource qui s'épuise vite à force d'extractions sourdes à la crise écologique.**

Est-ce que l'association travaille avec les habitant·e·s ?

Nous avons étudié différentes problématiques liées au territoire ardennais, mais nous ne prétendons pas avoir une connaissance complète de toutes ses spécificités. C'est pourquoi **nous ouvrons une antenne locale.**

Cette **présence sur le terrain** vise d'une part à mieux faire connaître le projet, et d'autre part à apprendre du tissu associatif existant et des habitant·e·s pour permettre à ces dernier·e·s de s'approprier le projet au travers de leurs problématiques quotidiennes. En parallèle, cela permettra également de mener des travaux de recherche participative sur les bénéfices locaux que le projet peut apporter (stockage carbone, climat, sols, etc.).

Nous bénéficions également de la participation d'Ardennaises et Ardennais, membres ou non de l'association.

Nous avons prévu d'organiser des événements et des réunions dès que possible sur une série de sujets liés aux forêts pour discuter de la proposition portée par notre association : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas, et comment l'enrichir avec les potentielles parties prenantes.

C'est un processus qui prend du temps. Nous sommes une petite équipe, nos capacités d'action restent limitées. Nous voulons rencontrer une diversité d'acteurs : élu·e·s, maires, associations, forestier·e·s, habitant·e·s de communes forestières.



Pourra-t-on encore se promener, aller aux champignons, au bois, pratiquer du sport en forêt ou chasser ?

Il n'est pas question de mettre sous cloche la forêt et d'en interdire l'accès aux habitants. **Certaines pratiques ne sont pas destructrices et n'empêchent pas la forêt de se régénérer.** Nous pensons que réfléchir collectivement à grande échelle permettra de déterminer quels curseurs, pour chaque activité, il serait possible de faire évoluer **pour profiter plus longtemps, et mieux, des forêts qui nous entourent.** Même s'il y aura des espaces en protection stricte, des équilibres sont à trouver : c'est précisément l'objet de la concertation que nous menons avec l'ensemble des acteurs sur le terrain.



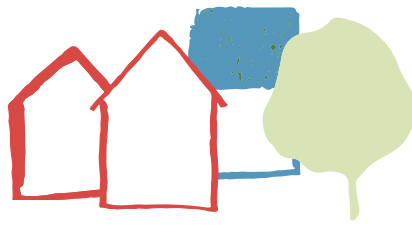
Est-ce qu'une forêt non-gérée ne finit pas par s'étouffer, et présenter un risque d'incendie plus fort ?

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a récemment pointé très clairement la plus forte résilience des forêts en libre évolution :

« Avec le dérèglement climatique et l'intensification des vagues de chaleur et l'aridification de nos territoires, les espaces naturels sont de plus en plus vulnérables aux risques de sécheresse et d'incendie.

Les forêts en libre évolution peuvent être perçues comme favorables à la propagation d'incendies avec la présence importante de biomasse pouvant servir de combustible (végétation, bois morts et sous-bois). Mais, dans les faits, les forêts matures en libre évolution peuvent pourtant présenter des facteurs s'opposant à cette même propagation : la composition complexe avec de multiples strates freinant la progression et la vitesse du feu, le maintien du niveau d'humidité des sols et de la biomasse, la circulation de l'air plus faible au sein des massifs ».

Laisser une forêt évoluer librement ne la fragilise donc pas. Bien au contraire.



Quel avenir économique pour un territoire où une partie de la forêt serait en protection stricte ?

Il faut bien mesurer les difficultés actuelles d'un certain nombre de secteurs liés à la forêt et aux écosystèmes. Par exemple, les forêts d'exploitation souffrent des sécheresses, des crises de ravageurs tels que les scolytes. Cela est favorisé par l'appauvrissement de la diversité des arbres et le dérèglement climatique.

Le projet, dans la perspective très lointaine de renaissance d'une forêt primaire, est une expérimentation de grande échelle, qui peut se doter de moyens financiers compensatoires, pour initier des réponses nouvelles aux enjeux économiques et sociaux locaux. **Il s'agit d'entamer une concertation commune sur le développement du territoire et d'imaginer de nouveaux modèles de développement autour d'un atout naturel, économique et culturel très fort de cette région – l'arbre, les forêts, le bois.**

Cette proposition repose sur la valorisation d'une forêt de plus en plus riche naturellement, qui intègre de manière appropriée les secteurs productifs, les dynamiques positives existantes, et constitue **une concrétisation réussie de la transition écologique.** En imaginant par exemple comment peuvent se développer avec lui des méthodes agricoles, sylvicoles, productives et résilientes à la fois, comme les systèmes agroforestiers, les sylvicultures mélangées à couvert continu... etc.

Il n'y a qu'à observer la haute fréquentation des aires protégées présentant de grandes surfaces en libre évolution (Bayerischer Wald, Parc National Suisse, forêt de Białowieża) **pour mesurer les apports financiers que ce choix apporte à l'économie locale.**

Va-t-on réintroduire des loups ou d'autres prédateurs ?

Le loup revient progressivement en France depuis les années 1980. Il est essentiel de noter que **les loups ne font pas l'objet d'une réintroduction délibérée.** Ils ont regagné leur présence passée grâce à une recolonisation graduelle depuis les Alpes. Il n'est pas question d'en réintroduire. Le processus naturel est déjà en cours.

La vraie question est de savoir comment cohabiter avec l'espèce.

Est-ce un projet qui va compromettre le développement des communes ?

Notre projet consiste avant tout à imaginer un rapport nouveau à la nature, incluant les humains et leurs activités. Et cela dans le cadre des politiques publiques actuelles visant 10% d'aires en protection forte. Nous en sommes à 1,8% pour les forêts. Pour cette raison, nous avons envisagé des territoires qui verraient dans un tel projet des perspectives de développement intéressantes, notamment pour le tourisme, la recherche scientifique ou la filière bois.

Notre proposition est d'engager un programme de recherche-action et d'expérimentation progressif, co-construit avec les acteurs locaux et doté de moyens financiers locaux, nationaux et européens. Le projet que nous portons ne peut se concrétiser qu'avec l'accord des acteurs et des politiques publiques.

Outre l'opportunité d'attirer l'attention sur le territoire, la question qu'il nous pose aujourd'hui est :

« Et si...

... Nous devenions, sans prendre aucun risque, sans nuire à nos efforts pour nous développer, une commune pionnière avec nos voisins sur les nouveaux chemins de la transition écologique et du développement économique et social ? »





«Si l'on explore les Ardennes,
ce n'est pas une forêt que l'on
découvre, mais mille forêts !»

Guy Denis, écrivain belge.
Raconte-moi l'Ardenne.

À l'initiative du botaniste Francis Hallé, reconnu
mondialement pour ses travaux sur les forêts primaires,
notre association agit pour permettre la renaissance
d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest, en protégeant
une forêt existante dans son évolution naturelle pendant
plusieurs siècles, développant sa faune et sa flore de
façon autonome.

Penser et construire collectivement la protection forte
d'une forêt vieillissante à grande échelle - spatiale
et temporelle - en gardant le développement socio-
économique, les pratiques sociales au cœur de la
réflexion, c'est se donner les moyens de trouver vraiment
des solutions pratiques, viables et désirables aux grands
défis écologiques de notre époque.

« Le projet de forêt primaire porté par l'association
Francis Hallé est un espoir pour tous ceux qui pensent
que la lutte contre le dérèglement climatique et
pour la biodiversité résonne avec le développement
territorial et l'innovation.

Ce sera une chance pour la région qui l'accueillera de
faire valoir une vision positive de l'avenir. »

Isabelle Autissier, Navigatrice,
Membre du Conseil économique social et environnemental,
Présidente d'Honneur du WWF France

Association Francis Hallé
pour la forêt primaire

contact@foretprimaire-francishalle.org
www.foretprimaire-francishalle.org
8 Rue de la Collégiale, 87120 EYMOUTIERS